

Sud



JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS SUD DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Élections professionnelles du 4 déc. 2014



La fédération SUD CT malgré l'implication de ses syndicats et de centaines de militants sur le terrain n'a pas pu rassembler suffisamment de voix pour obtenir un siège au conseil supérieur de la fonction publique territoriale et être reconnue comme organisation représentative nationalement.

Mais la progression en voix est évidente et derrière les pourcentages (3,5% au lieu de 2,9%) ce sont des milliers de voix supplémentaires qui ont choisi SUD CT. Notre syndicat n'a pas les mêmes moyens que les autres organisations syndicales mais sa vitalité reposant sur l'engagement sincère de ses militants, promet des victoires futures.

Si les élections sont un moment important dans la vie d'une fédération syndicale notamment par les droits syndicaux qui s'y rattachent, le syndicalisme ne se réduit pas uniquement à cela.

Comme toujours les militant(e)s de SUD CT seront au quotidien à vos côtés dans les luttes pour faire aboutir vos revendications. Dans les instances locales où nous sommes élus, nous continuerons à faire entendre la voix des agents.

La réforme territoriale va se mettre en place engendrant des pertes de postes et de la mobilité forcée et ce dans un contexte d'austérité aggravée. Le gouvernement annonçant d'ores et déjà toute une série d'attaques (le travail du

dimanche, de nuit, la remise en cause du smic, des 35 heures, du statut des fonctionnaires) l'unité et la mobilisation des agents s'avèrent plus que jamais nécessaires.

La fédération SUD CT est avec tous les agents souhaitant combattre cette politique anti sociale.

Il n'y a pas de fatalité, il n'y a que des luttes à mener.

La fédération SUD CT remercie les dizaines de milliers d'agents qui ont voté pour ses syndicats et vous souhaite une bonne santé malgré la dégradation des conditions de travail et vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2015.

Nos résultats

2008		27266 voix
2014		34340 voix

→ Cela fait une progression de 7 074 voix soit près de 26 %.

À LIRE D'URGENCE DANS CE NUMÉRO

Que fait la Fédé? (P. 2) - Sud, c'est solidaire (P. 3) - Salauds de pauvres (P. 4)
Bon à savoir (P.5) - Ils se sont mobilisés (P. 6-è) - «Citoyens du monde» (P. 8)

Que fait la fédé?



LES MUNICIPALITÉS PASSÉES À L'EXTRÊME DROITE SOUS LA VIGILANCE DE SUD CT

Àvec le passage à l'extrême-droite de 15 communes: Beaucaire, Cogolin, Fréjus, Hayange, Hénin-Beaumont, Le Luc, Le Pontet, Mantes-la-Ville, Marseille 7^e secteur, Villers-Cotterêts, Béziers et Camaret-sur-Aigues, notre vigilance sera en éveil sur le sort des personnels municipaux comme sur les autres collectivités de France, mais avec un peu plus d'inquiétude.

I est bien entendu un peu tôt pour détecter les premiers changements dans la gestion des personnels, mais comme il fallait s'y attendre c'est l'impact sécuritaire qui a frappé en premier:

- À Béziers, «le ménage a été fait» (lire le débarquement du chef de service) et 10 postes d'agents de police municipale ont été créés, l'amplitude horaire d'ouverture des services de police municipale a été élargie à Fréjus (on se demande si les instances consultatives ont été saisies sur ces modifications).
- À Le Pontet l'accent est mis sur le gardiennage des propriétés privées.
- À Marseille, le maire FN du 7^e secteur a interdit à ses agents de parler une autre langue que le français.
- À Villers-Cotterêts, les associations dites «partisanes» par le maire, telles que la CGT (pour avoir exclu des candidats front national de ses rangs), se trouvent, à leur tour, exclues des attributions des subventions communales.

Mais nous ne pouvons avoir qu'une impression quelque peu distanciée de l'ambiance qui doit régner dans ces communes alimentée par ce dont la presse veut bien se faire écho. Nous profitons de ces quelques lignes pour faire un appel à témoignage de ce qui se passe réellement au sein de leurs services.

Pour parfaire votre information, vous pouvez consulter Médiapart et Le Monde qui ont mis une veille sur ces municipalités ainsi que les associations VISA et CONEX.

LES CAPITALISTES NOUS COÛTENT CHER

L'union syndicale Solidaires, dont la fédération SUD collectivités territoriales est membre, a lancé une campagne sur le thème «les capitalistes nous coûtent cher». Des agents peuvent s'étonner que la fédération relaie cette campagne, car nos employeurs ne sont pas des capitalistes.

Les politiques des derniers gouvernements ont été:

- Le gel du point d'indice.
- La baisse de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités.
- Des baisses de cotisations patronales.
- La baisse des taux d'imposition pour certaines entreprises.
- La baisse de la TVA dans le secteur de la restauration pour, soi-disant, favoriser l'emploi d'où la baisse de la DGF.

Résultat un chômage qui augmente de mois en mois et des actionnaires qui voient leur revenu grimper de 30% sur un an. Les sociétés du CAC 40 paient en moyenne 8 % d'impôt.

R appelons que le gouvernement SARKOZY avait gelé la dotation globale de fonctionnement (DGF), le gouvernement HOLLANDE, pour financer les cadeaux aux entreprises, 30 milliards d'euros sur 2 ans sans contrepartie au titre du Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et 50 milliards d'euros au titre du pacte de responsabilité, effectue un transfert au détriment des citoyens et des collectivités territoriales et en faveur des actionnaires. Le projet de loi sur la décentralisation a également pour but, entre autre, de mettre les collectivités territoriales au service des entreprises,

ce qui entraînera moins de service public, les budgets étant en baisse.



OUI LES CAPITALISTES NOUS COÛTENT CHER.

Consulter le site de Solidaires pour de plus amples informations:
www.solidaires.org



Toustes

«Toustes» est le nom d'une commission de Solidaires traitant des questions de genres et de sexualités. Mise en place en 2011, avec trois structures animatrices (le SN, Solidaires 13 et Solidaires 75), elle est à l'origine d'une brochure quasiment épuisée «Orientations et identités sexuelles» tirée à 10 000 exemplaires.

La Fédération SUD CT est désormais représentée dans cette commission par un camarade de SUD 91. Cette commission souhaite développer la lutte contre les discriminations liées au genre dans le monde professionnel. Elle accepte toutes les contributions.

SUD, c'est solidaire

LA CASSE DU STATUT

La fédération SUD collectivités territoriales, membre de l'union syndicale Solidaires, participe avec des syndicats (ÉTAT, Hospitalière) à diverses réunions concernant l'ensemble de la fonction publique.

Solidaires et la fédération SUD CT dénoncent auprès des pouvoirs publics la réforme territoriale. Des fiches thématiques et une brochure seront disponibles début 2015 (www.sud-ct.fr). Nous siégeons à la formation spécialisée du conseil commun qui fera des propositions sur l'impact pour les agents de la réorganisation territoriale de l'État.

Sous prétexte de modernité (sic), le gouvernement a proposé à l'ensemble des organisations syndicales, des discussions-négociations portant sur le parcours professionnel, la carrière et les rémunérations (PPCR). Ces discussions auront une traduction législative, donc un impact sur le quotidien et l'avenir des agents.

Sous couvert d'un langage technico-administratif, il s'agit d'un véritable projet politique.

Les propositions du gouvernement visent à détruire le statut de la fonction publique, de mettre fin à une fonction publique de carrière. Les agents n'auront plus comme actuellement une fonction et un grade, mais un métier. Les agents ne seraient plus payés sur la base d'un régime indiciaire et éventuellement d'un régime indemnitaire, mais sur la valeur du métier et sur la valeur professionnelle. Les textes à l'étude ne visent qu'à renforcer l'individualisation des carrières et des rémunérations et à casser le collectif protecteur.

Pour le gouvernement, un agent pourra travailler soit dans une collectivité, soit à l'hôpital soit dans un service de l'État. Il n'aura pas le choix, y compris si le lieu de travail est éloigné du lieu d'habitation. Le gouvernement appelle cela le développement de la mobilité professionnelle et géographique.

Solidaires et la fédération SUD CT défendent l'idée qu'il y a beaucoup d'améliorations à apporter à la carrière et à la rémunération des agents. Ces améliorations doivent se concevoir dans le cadre du statut garantissant l'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis du pouvoir politique. La politique d'austé-

rité conduite par ce gouvernement détériore nos conditions de travail. La baisse des dépenses publiques est incompatible avec une fonction publique de qualité au service de l'ensemble des citoyens sur tout le territoire.

Dans ces réunions quelle que soit l'instance, conseil commun de la fonction publique ou négociation avec la ministre de la fonction publique, la parole de Solidaires ne peut porter que si les agents se mobilisent.

IL NE PEUT Y AVOIR DE PROGRÈS SOCIAL SANS LUTTES DES SALARIÉS.

Sans rapport de force favorable nous ne pouvons infléchir les mesures gouvernementales dans un sens favorable aux agents et aux précaires.





«Salauds de pauvres»

PRÉCARITÉ : UNE ARME DE DESTRUCTION MASSIVE

Après la loi dite de «sécurisation de l'emploi» qui facilite les licenciements et institutionnalise le chantage à l'emploi, après l'accord UNEDIC du 22 mars 2014 signé par la CFDT, CFTC, FO qui attaque les droits des chômeurs et des précaires, après la loi du 12 mars 2012 prévoyant les CDI et l'intérim dans la fonction publique, le MEDEF souhaite que la France sorte de la section 158, celle qui régit les licenciements, de l'organisation internationale du travail (OIT).

L'association des élus des villes moyennes milite pour la suppression du statut des fonctionnaires territoriaux. Le but de ces attaques est clair : supprimer le contrat à durée indéterminée (CDI) pour les salariés ainsi que le statut pour les fonctionnaires et instaurer la précarité pour toutes et tous.

La multiplication des contrats dérogatoires au CDI et au statut, au nom de la lutte pour l'emploi, n'a pas résolu le chômage, mais a créé un nombre considérable de travailleurs pauvres. L'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Oneps) dans son rapport 2011-2012 constate que l'emploi n'est plus une condition suffisante pour échapper à la pauvreté, tant l'emploi s'est précarisé (CDD, intérim, temps partiel).

La précarité empêche l'accès aux besoins élémentaires, logement, alimentation, santé, éducation, culture, de ceux qu'elle touche et fragilise l'ensemble du salariat.

LAISSEZ LA PRÉCARITÉ PROGRESSER, C'EST S'ATTACHER UN BOULET POUR LES LUTTES.

La précarité est une arme redoutable dans les mains du patronat qui voudra l'imposer à la fonction publique. Depuis des décennies la classe dominante attaque les fonctionnaires sur la garantie de l'emploi, ce ne sont pas que des mots. Il s'agit pour celle-ci d'empêcher les agents de défendre leurs revendications, en les privant de leur statut, en leur faisant du chantage à l'emploi.

Pour la fédération SUD Collectivités Territoriales combattre la précarité est une priorité et l'affaire de toutes et tous. Ce n'est pas en poursuivant les cadeaux au patronat, les attaques contre la fonction publique que se réglera le problème de l'emploi.

Rien ne justifie la précarité, sinon les profits exorbitants des actionnaires, les salaires indécents et les retraites chapeaux farameuseuses des patrons.

Vivre dignement de son travail est un droit qui ne se mendie pas, mais qu'il faut imposer !

Une diminution du temps de travail, 32 heures semaine pour toutes et tous, un emploi statutaire pour tous les agents travaillant dans la fonction publique, un CDI pour les salariés sont des justes réponses à «la crise de l'emploi».



Bon à savoir

MODULATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE EN FONCTION DE L'ASSIDUITÉ DES AGENTS

Ne pas prévoir d'exception à la baisse du régime indemnitaire récompensant l'assiduité en cas de maladie ordinaire justifiée est discriminatoire et donc illégal.

Le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un jugement du 13 mars 2014 (n°0904677), annule la délibération d'une commune qui prévoyait une baisse du régime indemnitaire en fon-

tion des absences des agents avec une modulation du fait de la fréquence de ces absences. Le motif retenu par le tribunal pour prononcer l'annulation est le suivant: dans la liste des exceptions au caractère automatique de la baisse des primes en cas d'absence au service ne figurait pas la maladie ordinaire dûment justifiée et que cette omission rendait le régime ainsi prévu discriminatoire. En effet, l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires prévoit qu' «aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison ... de leur état de santé...».

Le juge a donc reconnu que «la baisse du régime indemnitaire d'un agent en raison de l'altération de son état

de santé par une maladie dite «ordinaire» «est de nature à créer les conditions d'une discrimination en raison de leur état de santé» interdite par le statut général des fonctionnaires. Cette décision présente un intérêt tout particulier à un moment où, lorsque les collectivités territoriales ou les établissements publics locaux adoptent un nouveau régime indemnitaire, il est devenu courant qu'elles utilisent le critère de l'«absentéisme» pour moduler l'attribution individuelle des primes aux agents et elle nous donne un moyen légal désormais reconnu pour lutter efficacement contre de telles discriminations.

Le versement de la GIPA en 2014

Le montant de l'indemnité résulte de la comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut et l'inflation au cours de la période de référence.

Un simulateur de calcul est disponible sur le site internet suivant:
<http://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/statut-et-remunerations>
 → Cliquer sur la rubrique rémunérations et sur calculateur Gipa à droite.

COLLECTIF PAS DE BÉBÉS À LA CONSIGNE

Le collectif «Pas de bébés à la consigne» a mis en ligne sur le site son document de référence sur la formation des professionnels de la petite enfance, intitulé: Métiers de la petite enfance : des formations de qualité pour un accueil de qualité.



http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/METIERS_PETITE%20ENFANCE_FORMATION_pasdebbconsigne_oct2014.pdf

REVALORISATION ÉCHELLES INDICIAIRES DE CATÉGORIE C AU 1^{ER} JANVIER 2015

Les échelles 3 à 6 seront revalorisées de 5 points d'indice ainsi que les grades dotés d'une échelle spécifique (agents de maîtrise principaux, brigadiers-chefs principaux, chefs de police municipale).

Revalorisation de la rémunération de quelques échelons du 1^{er} grade des cadres d'emplois de la catégorie B régis par le décret 2010-330 du 22 mars 2014 (technicien, animateur, éducateurs, assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, assistant d'enseignement artistique, lieutenant de sapeurs-pompiers, rédacteur).

Les premiers échelons et les 8^e et 10^e échelons du grade de moniteur-éducateur et intervenant familial sont revalorisés de 2 à 7 points d'indice.

Voir le guide des carrières sur le site fédéral : www.sud-ct.fr

Ils se sont mobilisés

Expression des syndicats sur leurs mobilisations



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DRACENOISE DE DRAGUIGNAN (CAD)

Juillet 2014

15 professeurs employés en CDI au Conservatoire de Musique associatif de Draguignan depuis de nombreuses années sont repris par la collectivité en gestion directe en Contrat à Durée Déterminée de 3 ans, sous prétexte que leur reprise n'était pas une reprise mais une création d'activité.

Ils ont accepté le contrat en CDD pour avoir un salaire et ont ensuite fait un recours gracieux au Président de la CAD pour qu'il revienne sur sa décision.

En septembre 2014, le Syndicat SUD CT 83 a été reçu par le Président afin

de négocier la reprise des professeurs du conservatoire et nous avons insisté sur le coût de la procédure qui serait très mal perçue par l'opinion publique. Finalement au mois d'Octobre 2014 alors que le délai du recours gracieux était presque à la fin, le Président de la CAD les a réunis et leur a annoncé qu'il avait décidé de les remettre en CDI de droit public rétroactivement à compter du 1^{er} juillet 2014.

Les assistants d'enseignement technique des Écoles de musique repris par la CAD (environ une quarantaine) sont également sur des CDD et ils vont se battre avec le syndicat pour être repris en CDI de droit public.

La fédé attire votre attention

Et oui!

En cas de transfert ou reprise de compétence, le maintien et la continuité du contrat de travail sont garantis aux salariés.

Le président de la communauté d'agglo ne pouvait pas transformer les CDI en CDD... mais il a fallu le lui rappeler !

QUAND LES AGENTS ONT RAISON, LA MAIRIE DE SAINT DENIS RÉPOND RÉPRESSION

Depuis le 30 octobre 2014, 80 % des agents du service social municipal de Saint Denis (93), ont décidé d'exercer leur droit de retrait. Cela après avoir, de nombreuses fois, depuis plusieurs mois, alerté la municipalité des conséquences de son management délétère, que reflète l'augmentation exponentielle des arrêts malades liés à la souffrance au travail et accidents du travail (de 529 jours d'absence en 2013 et à 942 en septembre 2014).

Au lieu de convoquer, conformément à la loi, un CHSCT exclusif pour enquêter, la mairie envoie le 14 novembre un courrier aux agents leur indiquant qu'elle contestait le droit de retrait et ne les paierait plus à partir du 5 novembre. Le syndicat va de ce fait devoir saisir le tribunal pour faire respecter le droit.

La municipalité ferme 2 services, le service social municipal et le CCAS chaque après midi arguant d'un mouvement social. Elle tente, vis-à-vis des habitants, de discréditer les agents et de leur faire porter le dysfonctionnement de ces services. Rappelons que par le passé, la mairie «réfléchissait» pour savoir comment elle pouvait se débarrasser du service, sans que sa stratégie de communication en soit affectée.

La municipalité a-t-elle délibérément instauré des méthodes de management conduisant à la paralysie de ce service, afin de justifier son abandon ?

En attendant, les pleurs, le mal-être qui perdure, et les maladies psychosomatiques, donnent la mesure de la perte d'humanité, et de l'efficacité de telles méthodes, qui service après service se généralisent.

La fédé attire votre attention

Le droit de retrait qu'il soit individuel ou collectif est encadré par les articles L 4131-1 à L 4131-4 du code du travail. Il faut qu'il y ait un danger grave et imminent, l'agent reste à la disposition de la collectivité pendant le droit de retrait.

CONTRACTUELS DU CCAS, DE LA VILLE DE TOULOUSE ET DE TOULOUSE MÉTROPOLE:

Suite à la mobilisation du 26/09/2014 concernant la suppression du régime indemnitaire des agents non titulaires, notre syndicat avait obtenu de l'administration la promesse d'un plan de déprécarisation des agents contractuels de longue durée.

Sans nouvelle un mois après, nous avons initié un nouveau mouvement le jeudi 13 novembre.

Sous la bannière SUD, 80 agents grévistes de la CUTM, de la Ville de Toulouse et du CCAS se sont rassemblés sous l'arche Marengo avant d'investir le Conseil Communautaire qui se tenait le jour même.

Face à la nuée de drapeaux bleus vibrant au son de «qui sème la misère, récolte la colère», l'élu en charge du personnel, le délégué à la modernisation de l'administration et la

directrice du CCAS, ont reçu sans sourciller et pas contraints du tout, une délégation composée de représentants SUD du personnel et d'agents non titulaires.

La délégation a rappelé à notre employeur les engagements pris au mois de septembre et s'est étonnée du silence radio qui s'en est suivi. Nous avons par ailleurs dénoncé le licenciement de plusieurs contractuels de longue durée au cours du dernier mois.

Les agents contractuels présents ont, eux, exprimé la maltraitance institutionnelle qu'ils subissent : multiplication des contrats durant plusieurs années, perte du régime indemnitaire, chantage à l'embauche, non respect des préavis de licenciement, peur du lendemain...

La par ailleurs reconnu la légitimité de notre démarche, se félicitant de cette rencontre plutôt impromptue, nous invitent même à ne pas hésiter à «bouscu-

SUD NE LÂCHE RIEN!

ler» l'administration si nous estimions que les choses n'allait assez vite!

Il y a les paroles et les actes...nous serons très attentifs à ces derniers.

La fédé attire votre attention

Le «dégraissage» a commencé.

Bien évidemment, sous prétexte d'austérité, ce sont d'abord les non titulaires qui vont trinquer, et les refus de renouvellement des contrats qui vont pleuvoir sans moyen de défendre ce personnel individuellement.

LA SEULE RÉPONSE POSSIBLE
EST LA MOBILISATION COLLECTIVE.



« Citoyens du monde »

LES MIGRANTS SONT DES HUMAINS ET DES TRAVAILLEURS

POLITIQUE EUROPÉENNE DES FLUX MIGRATOIRES



- Elles, ils ont fui leur pays (Libye, Syrie, Mali, Ukraine...) pour échapper à la guerre.
- Elles, ils ont fui leurs pays, (Mauritanie, Nigéria, Indonésie...) pour échapper à la famine et à la misère.
- Elles, ils ont fui leurs pays (Chine, Russie, Egypte...) pour échapper à un régime dictatorial.
- Elles, ils n'ont pas de visage, ni papiers, ni droits : ce sont les migrant(e)s.

Déplacé(e)s de gré ou de force, victimes des conflits armés ou économiques, elles, ils tentent dans un ailleurs de se reconstruire.

→ Les migrant(e)s souhaiteraient travailler et vivre dans leurs pays.

→ Les migrant(e)s sont des proies faciles pour les patrons esclavagistes et les marchands de sommeil.

→ Les migrant(e)s sont des victimes et non des profiteurs de ce système.

La France, patrie des droits de l'homme et terre d'accueil, les reçoit à coups de matraque, les parque dans des centres de rétention, les expulse au péril de leur vie dans leur pays d'origine. La France a rejeté 83 % des demandes d'asile entre juin 2013 et juin 2014, l'Italie 36 %.

La classe dirigeante les rend responsable de tous les maux de la société,

chômage, insécurité, xénophobie et en fait les boucs émissaires de la crise.

Expulsion de camps de ROM en Seine-Saint Denis, affrontements à Calais, mise à la rue de familles entières, ce gouvernement comme le précédent n'a qu'une vision policière de la situation. Les médias dominants nous présentent les migrants comme des clandestins, ce n'est pas le cas.

Les pays «développés» dépensent 1 000 milliards de dollars environ par an pour leur défense, contre 120 milliards d'aide au développement.

L'argent ne manque jamais pour les armes, mais toujours pour nourrir les humains.

DÉFENDRE LES MIGRANT(E)S EST UN DEVOIR DE CLASSE ET DE DIGNITÉ.

L'AUSTÉRITÉ PASSE DE PLUS EN MAL VIS-À-VIS DES SALARIÉS EUROPÉENS

En Grande Bretagne

Il y a eu deux importantes manifestations dans le secteur public, concernant la santé. Avec la grève générale la plus importante du secteur depuis 1945 et première participation des syndicats des sages-femmes.

En Belgique

Le 10 novembre à Bruxelles, une manifestation dynamique de plus de 100 000 participants contre l'austérité. Il est prévu une grève générale pour le 15 décembre. Les mesures prônées par le gouvernement belge sont : baisse des salaires pour les fonctionnaires, recul de l'âge de départ en retraite, attaque

contre le régime de sécurité sociale.

En Allemagne

le syndicat GBL, syndicat corporatiste qui regroupe les conducteurs de trains, anime une grève pour une augmentation de salaire de 5 % et la diminution du temps de travail (37 heures hebdomadaires au lieu de 39 heures). La deustch Bahn, équivalente de la SNCF avait porté plainte pour déclarer la grève illégale, le tribunal a donné raison au syndicat. Le gouvernement allemand réfléchit à un texte de loi n'autorisant que les grandes centrales syndicales à pouvoir déposer des préavis de grève. Le gouvernement français aime bien copier le gouvernement allemand pour attaquer les salariés.

Non aux violences policières !

Nous ne pouvons pas rester insensibles à la mort d'un militant ! La Fédération Sud CT apporte tout son soutien aux victimes et à leurs familles des violences policières dans le cadre des manifestations syndicales et des luttes contre les projets aussi inutiles que nuisibles.

La Fédération est affectée et révoltée de constater le niveau des violences policières dont certains militants font l'objet.

Sud

N° 36 - décembre 2014 - www.sud-ct.fr